

Suspension temporaire du service des urgences

Vitry-le-François. En raison de son déménagement pour travaux, le service des urgences du centre hospitalier de Vitry-le-François sera fermé temporairement mardi 21 octobre, de 6 à 16 heures.

Le service des urgences du centre hospitalier de Vitry-le-François va prochainement entamer des travaux de rénovation destinés à améliorer les conditions d'accueil des patients et de travail des équipes. Pendant la durée du chantier, estimée à cinq mois, le service sera transféré dans des locaux temporaires. Afin de permettre ce déménagement, l'activité des urgences sera suspendue quelques heures le 21 octobre prochain. L'accueil aux urgences sera exceptionnellement interrompu de 6 à 16 heures. Le Smur reste, quant à lui,

opérationnel. Durant cette période, les patients sont invités à se rapprocher de leurs médecins traitants, et si besoin des services d'urgences les plus proches situés à Saint-Dizier ou à Châlons-en-Champagne. En cas d'urgence, il est impératif de composer le 15. Les équipes du Samu évalueront la situation et pourront, si nécessaire, envoyer une équipe médicale sur place ou orienter le patient vers l'établissement le plus adapté. En cas d'une présentation spontanée à l'hôpital de Vitry-le-François pour une urgence vitale, une prise en charge sur place reste possible grâce à la mobilisation des équipes

médicales et paramédicales de l'établissement.

Jusqu'à fin mars 2026

Le service des urgences refonctionnera normalement à partir de 16 heures dans ses locaux temporaires situés au 2^e étage de l'établissement. Et ce jusqu'à la fin mars 2026. Jusqu'à présent situé au rez-de-chaussée, il conservera la même entrée principale, accessible depuis la cour intérieure de l'établissement et deux ascenseurs permettront d'accéder aux étages. Une signalétique sera mise en place afin d'accompagner les patients dans leur parcours jus-



Le service des urgences va déménager au 2^e étage. Archives

qu'au 2^e étage. « Ces travaux de rénovation sont indispensables pour améliorer l'accueil, la prise en charge et le confort des patients, tout en offrant aux équipes hospitalières des conditions de travail plus adaptées et fonctionnelles », assure l'hôpital. ●

Extrait du journal L'Union - Vendredi 17 octobre Page 8/9

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)